

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

*ASSOCIATION DIOCÉSAINNE
DE SENS*

31 Décembre 2023

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SENS

7, rue Française

89005 AUXERRE

..*.*.*
..*.*.*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ADDITIONNÉS

COMPTES ADDITIONNÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS

7, rue Française
89005 AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ADDITIONNES**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes additionnés de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes additionnés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans l'addition à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis pour l'addition, nous avons été conduits à examiner la comptabilisation des fonds dédiés et des fonds reportés sur l'exercice 2023. Nous nous sommes assurés de leur bien-fondé et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques du rapport financier et des autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes additionnés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes additionnés adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes additionnés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes additionnés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes additionnés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes additionnés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lieusaint, le 10 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT IDF, représenté par



Aurélie RETY-BOISFARD

ASSOCIATION DIOCESAINE

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	43 898	38 815	5 083	3 795
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	43 898	38 815	5 083	3 795	
	Immobilisations corporelles	Terrains	237 241		237 241	223 206
		Constructions	13 502 358	7 133 079	6 369 279	6 113 522
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 216 179	870 036	346 143	308 274
Immobilisations corporelles en cours		5 500		5 500	229 700	
Avances et acomptes		12 250		12 250	23 503	
TOTAL	14 973 530	8 003 115	6 970 415	6 898 208		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		123 125		123 125	278 904	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	1 853 244	1 075 033	778 210	778 210	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	65 469	2 950	62 519	56 869	
	Autres	4 272		4 272	3 312	
TOTAL	1 922 986	1 077 983	845 002	838 392		
Total I		17 063 541	9 119 915	7 943 626	8 019 300	
Actif circulant	Stocks et en cours		50 469	42 200	8 268	9 182
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	75 180		75 180	78 047
		Créances reçues par legs ou donations	600 510		600 510	390 116
		Autres	1 442 982	963 213	479 768	353 575
	TOTAL	2 118 673	963 213	1 155 459	821 739	
	Divers	Valeurs mobilières de placement		21 081 589	396 799	20 684 790
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 882 671		1 882 671	2 935 878	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		29 753		29 753	46 068	
Total II		25 163 157	1 402 213	23 760 944	23 373 249	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		42 226 699	10 522 128	31 704 570	31 392 550	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

ASSOCIATION DIOCESAINE

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 858 330	2 849 886
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	22 437 554	22 695 990	
Report à nouveau	1 266 068	1 266 068	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-110 425	-252 373	
Situation nette (sous-total)	26 451 528	26 559 572	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	127 190	131 590	
Provisions réglementées			
Total I		26 578 718	26 691 162
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	792 571	669 116
	Fonds dédiés	1 283 000	1 309 755
	Total II	2 075 571	1 978 872
Provisions	Provisions pour risques	371 080	71 080
	Provisions pour charges	19 120	22 316
	Total III	390 200	93 396
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	337 712	402 871
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1 278 961	1 308 373
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 806	73 557
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	200 840	220 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 660	18 432
	Autres dettes	690 901	552 322
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 197	53 395	
Total IV		2 660 079	2 629 119
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		31 704 570	31 392 550
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION DIOCESAINE

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	24 968	18 958
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	69 927	67 810
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	45 478	41 586
	Ventes de prestations de service	641 922	503 948
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	113	6 438
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 738 247	1 799 578
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	992 767	968 535
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	256 081	180 736
Utilisations des fonds dédiés	26 754	28 383	
Autres produits	649 102	789 331	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 399 884	4 363 722
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	419 751	301 875
	Variation de stocks	4 751	777
	Autres achats et charges externes (1)	1 809 525	1 825 178
	Aides financières	36 497	21 351
	Impôts, taxes et versements assimilés	243 455	241 588
	Salaires et traitements	1 331 369	1 346 697
	Charges sociales	502 771	513 712
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	602 714	507 518
	Dotations aux provisions	342 200	46 039
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	14 725	8 613
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	5 307 762	4 813 351
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-907 877	-449 628

ASSOCIATION DIOCESAINE

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	271 414	367 543
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	679 529	230 445
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		199 350
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		950 944	797 340
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	571 799	679 529
	Intérêts et charges assimilées	32 540	4 980
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		122 613
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		604 339	807 123
2. Résultat financier (III-IV)		346 605	-9 783
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-561 271	-459 411
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	328 870	258 807
	Sur opérations en capital	207 399	223 759
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 946	27 825
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		540 215
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	28 508	43 252
	Sur opérations en capital	25 816	225 705
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		54 324	268 957
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		485 891	241 434
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		35 045	34 396
Total des produits (I + III + V)		5 891 045	5 671 455
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 001 470	5 923 828
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-110 425	-252 373
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2023

ASS ASSOCIATION DIOCESAINE

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	10
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11
2.2	Actif circulant	12
2.2.1	État des stocks	12
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	12
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	13
2.3	Dépréciation de l'actif	13
2.4	Fonds associatifs	13
2.4.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	14
2.4.2	Le résultat de l'exercice	14
2.4.3	Autres fonds associatifs	14
2.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	15
2.5.1	Provisions	15
2.5.2	Fonds dédiés	17
2.5.3	Fonds reportés sur legs	17
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	19
2.7	Compte de résultat	20
2.7.1	Contributions volontaires en nature	20
2.7.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	20
3	Informations relatives à la fiscalité	21
3.1	Informations relatives au régime fiscal	21
3.2	Tableau de suivi des dons reçus en nature restant à vendre	21
3.3	Informations relatives à l'effectif	21
4	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	22
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	22
4.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	22

1 Principes et méthodes comptables

Le règlement ANC 2016-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est - à dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et les dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de conditions suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

1. D'appréhender son legs
2. D'avoir droit aux fruits
3. De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés

1. Dans le compte "Créances reçues par legs ou donations" pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert de titres.
2. Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
3. Dans le compte " Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés" pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit " Assurance-vie" à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.)

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	40 958	2 941	-	-	43 899
Immobilisations corporelles	Terrains	223 207	14 035	-	-	237 242
	Constructions	12 806 333	759 926	63 899	-	13 502 359
	Install. Tech., mat., outillage	10 093	-	631	-	9 462
	Install. générales, ag. Am. divers	136 034	62 769	-	-	198 803
	Matériel de transport	88 406	8 444	27 288	-	69 562
	Mat bur., informatique, mobilier	1 000 992	80 404	143 044	-	938 353
	Immo. Corp. En cours	229 700	41 695	-	265 895	5 500
	Avances et acomptes	23 503	63 033	23 503	74 286	12 251
	Total III	14 518 268	1 030 306	258 365	340 181	14 973 531
Immobilisations financières	Participations	1 853 245	-	-	-	1 853 245
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	63 882	24 977	19 118	-	69 741
Total IV	1 917 127	24 977	19 118	-	1 922 986	
Total général	16 476 353	1 058 224	277 483	340 181	16 940 416	

2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			2 941		
Immobilisations corporelles			1 030 306		
Immobilisations financières			24 977		
TOTAL			1 059 224		

Les acquisitions provenant d'apports représentent un montant de 8 444€ sur l'exercice 2023.

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					234 862
Immobilisations financières			19 118		
TOTAL			19 118		234 862

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	37 162	1 654	-	38 816
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	6 692 810	489 105	48 835	7 133 080
	Install. Tech., mat., outillage	9 386	229	631	8 985
	Install. générales, ag. Am. divers	45 249	21 817	-	67 066
	Matériel de transport	66 668	16 431	25 495	57 604
	Mat bur., informatique, mobilier	805 947	73 479	143 044	736 382
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		7 620 060	601 061	218 005	8 003 116
Total général		7 657 222	602 714	218 005	8 041 931

2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 654		
Immobilisations corporelles		601 060		
TOTAL		602 714		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	1 654		
Immobilisations corporelles	601 060		
TOTAL	602 714		

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			218 005
TOTAL			218 005

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 078 734	-	750	1 077 984
TOTAL	1 078 734	-	750	1 077 984

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	37 162	1 654	-	-	-	38 816
Corporelles	7 620 060	601 060	-	218 005	-	8 003 115
TOTAL	7 657 222	602 714	-	218 005	-	8 041 931

2.1.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
- au coût de revient						
- au cours de bourse						
- d'après la situation nette						
- d'après la situation nette réestimée	1 853 245	778 210		1 853 245	778 210	
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
- d'après d'autres méthodes (à préciser)						
Valeur estimative du portefeuille	1 853 245	778 210		1 853 245	778 210	

Ces titres immobilisés dont parts de la SCI Saint Loup pour 1 838 000,00 € et parts de la SCI Bon Air pour 15 244,90 €

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises	50470	42201	8269
TOTAL	50470	42201	8269

2.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	46 039	42 201	46 039	42 201
Usagers	-	-	-	-
Autres	1 467 743	571 799	679 530	1 360 013
TOTAL	1 513 783	614 000	725 569	1 402 213

2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cca exploitation			29 754		

2.3 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	1 078 733		750	1 077 984
Stocks	46 039	42 201	46 039	42 201
Usagers				
Autres	1 467 743	571 799	679 529	1 360 013
TOTAL	2 592 515	614 000	726 318	2 480 198

2.4 Fonds associatifs

Variation de l'actif net

Actif net au 31/12/2022 : 26 559 573 €

Résultat de la période : - 110 425 €

Apports reçus : 8 444 €

Déduction Aumôneries : 6 063,33 €

Actif net au 31/12/2023 : 26 451 529 €

La variation des capitaux propres provient des 8 444 € en apports reçus et 6063.33 € en variation de périmètre avec la sortie des 2 aumôneries (aumônerie de détention de Joux la Ville et Aumônerie des Prisons)

2.4.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	2 849 887	8 444		2 858 331
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	22 695 991	21 484 021		44 180 012

2.4.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

Résultat de la Curie : - 1 128 766,76 €

Résultat des Paroisses : 1 018 341,55 €

Résultat Global : - 110 425,21 €

2.4.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports	70 000			70 000
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)	2 779 887	8 444		2 788 331
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien

repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).

2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

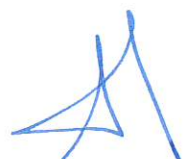
2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques		300 000		300 000
Provisions pour charges	93 396		3 196	90 200
TOTAL	93 396	300 000	3 196	390 200

Au 31 décembre 2023, une provision a été constituée à hauteur de 300 000 € au titre de l'engagement pris par l'Association Diocésaine de répondre favorablement au 2ème appel lancé pour contribuer au fonds SELAM.

Un 1^{er} versement a été effectué en 2023 à hauteur de 150 000 € et porté en 467.

Un 2ème versement pourrait intervenir en 2024 à hauteur de 100 000 € et un suivant de 50 000€ en 2025.



2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	300 000		
Provisions pour charges			
TOTAL	300 000		

2.5.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	3916		
TOTAL	3 916		

2.5.1.3 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	19 120		19 120
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :



Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- taux d'actualisation : 3,40%
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2,5%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **33%**

La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la suivante

- Comptabilisation en résultat à 100% dans l'exercice des changements à l'origine d'écart (s) actuariel (s) ;

2.5.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

2.5.3 Fonds reportés sur legs et donations

Ces fonds correspondent au legs acceptés non reçus : 792 571,14 €



2.5.3.1 Legs et donations affectées

Situations Ressources	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
	Legs et donations		669 117	931 920	1 055 375
Fonds dédiés Vézelay		165 799			165 799
Fonds dédiés Tonnerre		1 143 957	26 755		1 117 202
TOTAL		1 978 873	958 675	1 055 375	2 075 573

2.5.3.2 Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Les projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

Un leg d'une paroissienne a été perçu pour la rénovation de la Basilique de Vézelay.

Ces fonds s'élèvent à 165 799€.

Sur l'exercice 2021, l'Association Diocésaine a perçu une assurance vie de 1 172 340 € (net frais de structure) destinée à l'entretien cultuel des 2 églises de Tonnerre.

Une dépense a été enregistrée pour un montant de 28 383 € en 2022 et une dépense d'un montant de 26 755 € en 2023.



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	65 469		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	75 180		
	Autres	1 442 982	802 982	640 000
Charges constatées d'avance		29 754		
TOTAL		4 041 659	802 982	640 000

Prêts Accordés en cours d'exercice	10 000
Remboursements obtenus en cours d'exercice	29 413

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	337 712	65 350	271 962	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		1 278 962	278 962	1 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		107 807	107 807		
Dettes fiscales et sociales		200 840	200 840		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		33 661	33 661		
Autres dettes		690 901	690 901		
Produits constatés d'avance		10 197	10 197		
TOTAL		8 865 919	1 387 718	1 271 962	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 575
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

2.7 Compte de résultat

2.7.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Au sujet des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la Conférence des Evêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient compatibles avec ce statut.

Le nombre de bénévoles œuvrant dans des missions de support régulières pour la curie de l'Association Diocésaine est de 2,6 pour l'exercice 2023.

Pour chacune des 31 Paroisses, nous avons comme intervenant bénévole un comptable et un trésorier.

2.7.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 791
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	11 791

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

L'Association Diocésaine s'est acquitté de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 35 045,00€ sur les revenus fonciers et financiers imposables

3.2 Tableau de suivi des dons reçus en nature restant à vendre

Dons en nature	À nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)
Legs immobilisés a recevoir	279 000		260 000	104 126	123 126
TOTAL	279 000		260 000	104 126	123 126

Valeurs mobilières de placement

Des plus-values latentes existent au 31/12/2023 pour un montant global de 2 361 235,00 €.

3.3 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	28	
Ouvriers		
TOTAL	30	

4 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	466 172	
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

4.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Le montant de l'engagement non constaté de l'Association Diocésaine pour assurer la retraite de ses prêtres à charge au 31/12/2023 : 466 172,52€



Engagements donnés

En contrepartie d'un don, l'association a pris l'engagement de prendre en charge l'hébergement et la restauration du donateur durant son séjour à l'Ehpad de Brienon sous déduction d'une quote-part de 1 000 € mensuelle qui reste à sa charge.

Le montant des dépenses envisagées pour mise en conformité des locaux de l'association aux normes d'accessibilité s'élève entre 300 et 500 K€ (travaux prévus sur 5 ans).

Prêt à l'association Saint-Pierre pour les travaux du Centre Sainte-Madeleine à Vézelay de 1 million d'euros, pour donner suite à la délibération du CA de l'association Diocésaine du 25 février 2010.

Au 31/12/2014, un montant de 957 000 € a été versé. Un remboursement de 350 000 € est intervenu sur l'exercice 2015. Aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice 2016.

Au 31/12/2017, un remboursement de 57 000 € a été effectué, au 31/12/2018 un remboursement de 5 000 € et au 31/12/2021 aucun remboursement intervenu, le solde de 545 000 fait l'objet d'une dotation pour sa totalité.

Au 31/12/2023 un remboursement de 80000 € a été effectué en mars 2023 et en juin 2023 une avance leur a été concédée pour un montant de 175 000 €. Le solde dû est de 640 000 €.

